

La reconnaissance d'intérêt général acquise depuis 2012, nous autorise désormais à signer des reçus fiscaux afin de permettre la déduction de 60 % (pour les entreprises) 66 % (pour les ménages) du montant de votre don , dans la limite de 20 % du revenu imposable* ; ainsi, un don de

- 60 € ne vous coûte que 20,40 € après déduction fiscale
- 80 € ne vous coûte que 27,20 € après déduction fiscale
- 100 € ne vous coûte que 34,00€ après déduction fiscale
- 160 € ne vous coûte que 54,40 € après déduction fiscale
- 200 € ne vous coûte que 68,00 € après déduction fiscale.

OUI, je soutiens l'action de AAL/Méli-mélo en 2013

Entourez la somme choisie

NOM _____ Prénom _____

Adresse : _____

Messagerie _____

Téléphone _____

Date, signature

Retournez ce document complété à l'adresse ci-dessous, accompagné de votre chèque.

Vous recevrez un reçu fiscal dans le mois de votre versement

* Sous réserve de la réglementation en vigueur au 12 novembre 2013